



SAINT-LOUIS

D'azur à trois fleurs de lys d'argent posées deux et une.

Ces armoiries, créées vers 1901-1902 pour être représentées sur un vitrail du tribunal cantonal de Mulhouse, avaient été choisies en souvenir de saint Louis dont l'agglomération porte le nom et de Louis XIV qui lui a donné ce nom par ordonnance du 28 novembre 1684. On s'était inspiré des armoiries royales qui sont *d'azur à trois fleurs de lys d'or posées deux et une*, mais on commit là une erreur en mettant sur les lys d'argent un trait horizontal d'or alors qu'en héraldique le lys tout entier est d'un même métal. Ces armoiries, moins l'erreur qu'on vient de relever, devinrent officielles.

Saint-Louis a été créé en 1684. D'abord annexe de la communauté villageoise de Village-Neuf, Saint-Louis devint commune en 1793. L'église de l'ancien village est dédiée à saint Louis.

BIBLIOGRAPHIE : Chr. WILSDORF, *Les armoiries de Saint-Louis*, dans *Saint-Louis Mémento municipal*, n° 7 (1969-1970), p. 7.